

Communiqué de presse

Montreuil, le 21 novembre 2022

Principaux indicateurs mensuels Urssaf à fin novembre 2022

En novembre 2022, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) diminue de 1,6 %, après - 5,0 % au mois d'octobre 2022 * et + 0,6 % en septembre 2022, portant à - 6,0 % l'évolution sur trois mois. Les déclarations d'embauche de plus d'un mois diminuent de 1,5 % sur un an mais restent sur un niveau haut, supérieur de 8,6 % à celui de février 2020, dernier point avant la crise.

La baisse des déclarations d'embauche enregistrée en novembre 2022 s'explique par les diminutions conjointes des embauches en CDI (- 1,7 %) et de celles en CDD de plus d'un mois (- 1,5 %). Sur trois mois, les premières diminuent de 3,7 %, tandis que les secondes reculent de 8,5 %. Sur un an, les embauches en CDI restent en progression (+ 2,5 %) tandis que celles en CDD diminuent (- 5,6 %).

Dans l'industrie, les déclarations d'embauche de plus d'un mois diminuent de 0,9 % en novembre 2022 mais demeurent en hausse de 3,3 % sur un an. Par rapport à février 2020, l'évolution est de + 13,6 %.

Au troisième trimestre 2022, la masse salariale soumise à cotisations sociales (assiette dé plafonnée) du secteur privé augmente de 1,4 %, après une hausse de 1,6 % le trimestre précédent. Elle progresse de 7,0 % sur un an et dépasse désormais de 11,2 % son niveau du quatrième trimestre 2019.

En octobre 2022, la masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé augmente de 6,6 % sur un an. La hausse des salaires est soutenue par la forte croissance des prix à la consommation sur l'année (+ 5,7 %) via notamment les revalorisations automatiques du smic et ses effets de diffusion sur les salaires plus élevés.

Sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus, la crise économique et les mesures de report des cotisations mises en place par les pouvoirs publics pèsent encore sur les taux d'impayés des cotisations malgré les fortes baisses observées sur un an en lien avec la nette amélioration enregistrée au second semestre 2021 ; par exemple, le taux mesuré en fin de mois de l'échéance (1,31 %) diminue de 0,4 point sur un an mais dépasse encore d'environ 0,5 point son niveau d'avant crise. Les taux d'impayés sont relativement stables depuis début 2022 en dépit des fluctuations de court terme.

Au troisième trimestre 2022, le nombre de procédures collectives augmente nettement pour le troisième trimestre consécutif. Leur niveau reste toutefois sensiblement inférieur à celui qui prévalait avant la crise.

(*) L'ampleur de la baisse d'octobre est au moins en partie liée à des effets calendaires. Les déclarations d'embauche connaissent des pics en début de mois ainsi que les lundis. La distribution des lundis dans le mois joue donc un rôle sur la répartition des embauches. Le mois d'octobre se terminant un lundi précédant un jour férié, une partie des embauches qui auraient eu lieu un lundi « normal » a probablement été déportée après le 1er novembre.

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.